

● (1650)

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

#### LE TIMBRE DANS L'ÉDIFICE DU SUD

**M. Maurice A. Dionne (Miramichi):** Monsieur le Président, je vais aller droit au but. Il s'agit du timbre dans l'Édifice du sud. Nous ne pouvons toujours pas l'entendre du côté sud. Nous pouvons l'entendre faiblement dans un couloir, mais pas dans l'autre. Je vous signale ce problème dans l'espoir qu'on le règlera une fois pour toutes.

**M. le Président:** Je prends l'intervention du député en délibéré et je ferai rapport à la Chambre.

\* \* \*

### LA LOI CANADIENNE SUR LES RÉFÉRENDUMS ET LES PLÉBISCITES

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore)** demande à présenter le projet de loi C-201, Loi concernant la tenue de référendums et de plébiscites au Canada sur des questions publiques.

**M. le Président:** Le député a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

*Privilège—M. Dionne*

**Des voix:** D'accord.

**M. Boyer:** Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi qui permettrait de tenir un référendum ou un plébiscite national sur des questions d'importance nationale primordiale.

Il s'agit, en somme, d'un code régissant la tenue de ces votes. Plusieurs provinces ont une loi semblable. Et toutes les municipalités peuvent consulter directement leurs citoyens. Aussi ce projet de loi a-t-il pour but de permettre au gouvernement du Canada de recourir à cet instrument démocratique à l'occasion de questions d'importance nationale primordiale qu'il convient de soumettre directement au peuple.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### PÉTITIONS

#### LES SÉVICES INFLIGÉS AUX ENFANTS

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer une pétition signée par 4 500 citoyens de Glengarry—Prescott—Russell, qui veulent signaler à la Chambre des communes une question fort grave.

Ils demandent au Parlement d'intervenir en vue de régler la question très importante des sévices infligés aux enfants.